

# LE MEMORIAL,

O U

## RECUEIL HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,

(Feuille de tous les jours.)

PAR MM. DE LA HARPE, DE VAUXCELLES ET FONTANES.

Primidi, 11 messidor, an V.

Jeudi, 29 juin 1797 (v. st.)

(N<sup>o</sup>. 41.)

Vis consili expers mole ruit suâ ;

Vim temperatam di quoque provehunt

In majus :

### ITALIE.

*Venise, le 5 juin (23 messidor).* Des lettres de Rome, du 3 de ce mois, portent que le pape est entièrement rétabli de son indisposition.

Notre municipalité provisoire vient d'arrêter un emprunt forcé d'un million de ducats, qui sera prélevé sur les nobles, les négocians et autres personnes aisées.

Lors de la cérémonie, où l'arbre de la liberté fut planté, cette même municipalité fit distribuer au peuple cent dix mille ducats d'argent.

Le premier de ce mois, notre municipalité a résolu d'adopter le calendrier et l'horloge des Français.

A Brescia, le gouvernement provisoire a décrété la suppression des prises d'habits et vœux religieux de l'un et l'autre sexe; et déjà quatre couvens ont été supprimés.

*Udine, le 7 juin (25 messidor).* Hier, on a commencé à livrer aux commissaires français l'argenterie des églises.

*Milan, le 11 juin (29 messidor.)* Une de nos feuilles publiques porte qu'il y a eu dernièrement du tumulte à Rome; le peuple a arrêté un transport de trente mille écus que l'on conduisoit du trésor à la banque du Saint-Esprit: les soldats qui l'escortoient, ayant montré de l'opposition, on en est venu aux mains, et il y eut du sang répandu: le peuple eut le dessus, s'empara de l'argent et le partagea.

### AUTRICHE.

*Vienne, le 16 juin (28 prairial.)* La cour reçoit de fréquentes dépêches du marquis de Gallo, dont les négociations avec le général Bonaparte, ne paroissent point prendre une tournure favorable.

Un grand nombre de Polonais mécontents s'est rassemblé dans les environs de Choczim, sous prétexte de recruter pour la France, qui, dit-on, leur a fourni beaucoup d'argent, ainsi qu'une partie de riches Polonais qui desirent un changement politique dans leur patrie. Le pacha de Choczim feint d'ignorer ce qui se passe sur son territoire, d'autant que ces Polonais se comportent d'une manière fort tranquille et vivent d'ailleurs en bonne intelligence avec les Turcs.

Tout est tellement bouleversé dans les idées politiques, que les choses les moins vraisemblables sont devenues les plus probables. A en croire quelques diplomates, il est sérieusement question de rétablir la constitution de Pologne, avec le consentement de notre cour et de celle de Péters-

bourg; si Stanislas Poniatowski recouvroit sa couronne, il faut convenir que peu de princes auroient eu une destinée plus étonnante. Peut-être seroit-il plus heureux dans sa vie privée, si, comme son prédécesseur, Stanislas Leczinski, détrôné comme lui, il savoit occuper ses loisirs par la culture de la littérature et de la morale.

### ANGLETERRE.

*Londres, le 23 juin (5 messidor).* Le 21, le lord Grenville a reçu les passe-ports expédiés par le directoire exécutif de France, pour le lord Malmesbury et les personnes qui doivent l'accompagner à Lille. Les relations de commerce sont déjà reprises, en quelque sorte, entre l'Angleterre et la France: une quantité de marchandises a été chargée à bord de plusieurs vaisseaux, pour les ports français, avec la permission, selon toute apparence, des deux gouvernemens respectifs.

L'insurrection de la flotte du Nore est regardée comme entièrement finie. Sur ces entrefaites, le procès de Richard Parker et autres chefs des matelots insurgés, a commencé hier à bord du *Neptune*, de 98 canons, à l'ancre dans la Tamise, près de Greenhithe. A huit heures du matin, un coup de canon fut tiré à bord de ce vaisseau, pour donner le signal de la convocation des officiers qui composent la cour martiale, et dont voici les noms: Le vice-amiral sir Thomas Pasley, baronnet, président; le commodore sir Erasme Gower; les capitaines Stanhope, Markham, Williamson, Wells, Lane, sir F. Laforey, sir T. Williams, King, Pierepoint et Riou. Vers les dix heures, la cour s'étant assemblée, Parker, ci-devant matelot-surnuméraire du *Sandwich*, fut amené et placé à la barre, pour être jugé. Les témoins furent tous introduits pour entendre la lecture de l'accusation. Le prisonnier fut accusé, d'avoir eu intention de commettre et d'avoir commis, à bord de la flotte du Nore, divers actes de sédition, de désobéissance aux ordres, et de mépris pour l'autorité des officiers supérieurs. On fit aussi lecture de l'ordre donné par les commissaires de l'amirauté, d'instruire le procès du prisonnier. Les membres de la cour martiale prêtèrent ensuite le serment d'usage; et on fit l'appel des témoins à charge et à décharge. Le capitaine Moss, du *Sandwich*, est celui qui poursuit au nom du roi. Parker a montré beaucoup de fermeté et de décence durant l'instruction de son procès, qui, à ce que nous apprenons, ne tardera pas à finir, vu qu'il n'y a point de fortes preuves à sa charge de la part de la couronne. Le prisonnier ne

produit en sa faveur que cinq témoins, dont un est dans l'impossibilité de comparoître, pour cause d'indisposition constatée.

Parker a écrit une lettre très-respectueuse à sir Thomas Pasley, dans laquelle il lui exprime sa satisfaction de ce qu'il a été choisi pour présider la cour martiale. D'un autre côté, la femme de Parker a adressé à l'amirauté une pétition où elle expose que, de tems à autre, son époux est dans un état de folie; elle y a joint un certificat qui prouve qu'il a été congédié du *Royal-Williams*, en 1794, pour cause de symptômes d'aliénation d'esprit: cette pièce sera mise sous les yeux des membres de la cour martiale.

On apprend, de Portsmouth, que, le 20, on a commencé à bord du *Royal-Williams*, à Spithead, le procès des matelots insurgés de la *Pompée*.

#### B E L G I Q U E.

*Bruxelles, le 8 messidor (26 juin).* Des lettres de la Haye nous mandent, qu'au moment où le gouvernement batave s'attendoit à recevoir la nouvelle que la flotte hollandaise étoit sortie de la rade du Texel, avec un nombreux convoi de bâtimens de transport, chargés de troupes, d'armes et de munitions, on a été surpris de recevoir des avis qui annonçoient que cette rade étoit étroitement bloquée par une escadre anglaise, aux ordres de l'amiral Duncan. Un cutter, sorti pour reconnoître le nombre et la force des vaisseaux ennemis, est tombé en leur pouvoir. Ainsi, tout espoir d'une expédition en Angleterre est anéanti pour le moment. Il est fort à craindre que le gouvernement batave n'en soit pour les frais énormes d'un armement qui a absorbé les ressources les plus précieuses de la nation, et qui ne lui produira aucun avantage.

D'après un état authentique, le nombre des religieuses et religieuses réformés dans la Belgique et le pays de Liège, s'élève à douze mille cinq cents individus de tout âge et de tout sexe, privés de leurs biens et de leurs aziles. Sur ce nombre, environ deux mille ont accepté les bons territoriaux; le reste les a refusés. Quand on réfléchit que ces bons perdent 80 pour 100, et que les plus forts ne sont que de quinze mille liv., l'on voit qu'ils sont même d'une triste ressource pour ceux qui ont cru pouvoir les accepter. Si tous les ordres supprimés avoient pris ces bons, la valeur de ceux-ci auroit encore diminué, et on les auroit vu se réduire à rien comme les assignats et les mandats. Toutefois, quand on considère que les biens de toutes les maisons religieuses supprimées offrent un revenu d'environ cinquante millions, valeur métallique, on ne peut s'empêcher de dire que la justice et l'humanité commandoient impérieusement de faire un traitement plus favorable à des individus qu'on a dépouillés de leurs propriétés; mais la justice et l'humanité ont-elles jamais été à l'ordre du jour dans la convention nationale?

#### F R A N C E.

*Paris, 10 messidor (23 juin).* Le télégraphe a beaucoup manœuvré cet après-midi. Répétoit-il des signaux transmis de loin, ou les envoyoit-il?

*La Décade philosophique* qui a la bonté de donner quelques leçons aux rédacteurs du *Mémorial*, fait pourtant l'honneur à ce journal de lui prendre quelque article, sans le citer; mais elle a soin de l'enginguenailier un peu pour

qu'il soit méconnoissable. Le *Mémorial*, par exemple, n'avoit pas dit qu'on précédât les dames à reculons.

On a placardé avec profusion un avis aux acquéreurs des domaines nationaux. En même tems, on débite le prospectus d'un nouveau journal intitulé l'*Acquéreur des domaines nationaux*. Cette spéculation paroît bonne au premier coup d'œil, car ce sont les acquéreurs de ces domaines qui sont le plus en état d'acheter des journaux. Mais, dans le fait, on remarque que ce sont, au contraire, les malheureux dépouillés qui en achètent. Aussi, la foule des journalistes écrit dans leur sens, et ils éprouvent que c'est le vrai moyen d'être lus.

#### V A R I É T É.

*Suite de l'article sur l'opinion publique. (Voy. le n°. 39.)*

Pendant que Diderot le pervertisseur, et Helvétius le perversi, ébranloient les fondemens de la morale populaire, d'Alembert le sceptique, se mettant à la suite du hardi Voltaire, détruisoit dans les esprits plus élevés, toutes les doctrines qui la protégeoient. L'AUTORITÉ et la RELIGION étoient attaquées par eux, avec une pétulance dont la continuité et les saillies ressembloient à la certitude et à la force, et faisoient impression sur tous les hommes frivoles. Voltaire étoit d'une fécondité infinie; et se confiant en sa gloire, son âge, l'éloignement de sa retraite, n'usoit d'aucun ménagement, et *desserroit* impunément volume sur volume, sous le nom de l'abbé Caille, et sous vingt autres qui ne le déguisoient pas davantage. D'Alembert, plus réservé, se renfermant dans sa malice et son adresse, disoit peu de choses, en répétant sans cesse, de sa voix argentine: *Les rois, la philosophie; la philosophie, les rois;* et faisoit beaucoup par la correspondance et l'intrigue. Il faisoit peu de cas de l'école de Diderot, et en parloit avec ce badinage de la supériorité, qui veut bien ne pas aller jusqu'au mépris. Duclos, armé de sa franchise apparente, comme d'un sabre dont il faisoit toujours peur sans le tirer souvent, vivoit avec ses amis, citoit les grands, grommeloit quelques bons mots contre les prétentions dominantes, ne se brouilloit positivement avec personne, excepté avec le vieil abbé d'Olivet qu'il écrasait sans pitié, et restoit fidèle à Rousseau. Celui-ci faisoit entendre de loin ses rugissemens contre la secte, et se refugioit, tantôt dans une île, tantôt à un troisième étage, toujours tourmenté par une imagination malade, et se plaignant du genre humain. Condilhac avoit un peu d'humeur aussi, quoiqu'il étoit beaucoup plus civil que son frère, *M. l'abbé Profond*, dont les profondeurs, recueillies en 16 volumes, ont de la peine à sortir de chez le libraire. Condilhac, dis-je, se plaignoit de la domination de d'Alembert; et sur la fin, il dit assez hautement à ses amis, que c'étoit pour s'y soustraire, qu'il se retirait dans sa petite terre, en Touraine. Ainsi, on peut dire, que ni Duclos le moraliste, ni le sublime rêveur de Genève, ni Condilhac le successeur de Locke, ni ce riche et immense Buffon, dont la gloire est immortelle, autant que quelques-unes de ses imaginations sont abandonnées; on peut, dis-je, assurer qu'aucun de ces hommes éminens ne se mêloit à ces deux groupes, dont s'entouroient Diderot et d'Alembert. C'étoit dans ces deux écoles séparées que s'instruisoit et s'exerçoit l'audace des subalternes qui, se répandant chez toutes les conditions et dans tous les pays, ont centuplé l'action de ce qu'on jugea à propos d'appeler

exclusivement la philosophie, et qui ont tout subjugué, malgré l'indignation de Duclos qui disoit : *Ils sont là une bande de petits impies qui finiront par m'envoyer à confesse.*

Ainsi s'est formée et s'est répandue une *opinion publique* qui n'est une opinion arrêtée sur aucun autre point que la haine de la religion et de l'autorité, et qu'on peut définir, la confusion des pensées de deux petits cercles de Paris qui se sont étendus rapidement et dont le babil a assourdi le monde entier.

Un troisième cercle se forma dix ans après les deux autres, celui-là avoit de bonnes intentions et des manières assez plaisantes. Il a aspiré à la gloire et rencontré le ridicule, mais il n'a pas laissé que d'inquiéter les esprits; et c'est une singularité remarquable qu'ayant feint de caresser l'autorité absolue sous le nom de *despotisme légal*, il a constamment flatté le peuple, et a beaucoup contribué à la fermentation démagogique.

On voit bien que je parle de l'économisme et de la doctrine du produit net, dont le *produit net*, au dire de bien des gens, a été la révolution. S'il falloit décider judiciairement un fait si important, je doute qu'on pût, avec quelque apparence, attribuer aux économistes tout ce que la révolution a présenté d'immoral et de sanguinaire; mais ils ont contribué, avec les philosophes, à accroître en France cette maladie de l'opinion qui a fini par dégénérer en fureur.

C'est une chose remarquable que les auteurs de systèmes qui ont le plus égaré les esprits, ont paru se servir des méthodes les plus sévères. Spinoza procède par théorèmes et par scolies comme un géomètre; aujourd'hui on abuse de l'analyse en politique comme l'a très-bien montré l'auteur récent du livre intitulé : *De la Famille*. Les économistes s'enthousiasmoient *arithmétiquement*; et lorsqu'à côté de leur *tableau*, qui paroît un résumé si précis des dépenses comparées au produit, on jette les yeux sur les pages qui en sont le commentaire, il semble qu'on lit à la fois l'alcoran et les comptes de Barrême. Linguet les a baffoués avec toute l'insolence d'un fripon spirituel, en colère de ce qu'ils le démasquoient lui-même.

Certes je n'imiterai pas la manière d'écrire de Linguet, mais j'avoue que ceux de leurs *maîtres* que j'ai aperçus, m'ont causé plus d'étonnement qu'ils ne m'ont inspiré de confiance. J'aurois cru que tous ces grands appréciateurs du *produit net* deviendroient riches comme Samuel Bernard: ils se sont ruinés comme des alchimistes, témoins le marquis de Turbilly et M. de Mirabeau le père. L'abbé Baudeau est mort fou comme on sait. On sait ce que pensa l'immortelle Czarine, lorsqu'elle vit arriver dans ses Etats l'*ordre essentiel*, autrement dit M. de la Rivière qu'elle avoit mandé; elle le renvoya, et fit bien. Frédéric ne pensoit pas mieux qu'elle de l'habileté de ces philosophes à administrer. Enfin, nous en avons eu un qui avoit commencé par moriginer un peu ses confrères, et leur apprendre à parler de la compagnie des Indes et de Colbert. C'est M. Necker qui s'établit le contradicteur de Turgot, et parvint à être son successeur. Il est devenu un éternel sujet d'éloges pour lui-même tant qu'il vivra, et pour les autres un *grand sujet de dispute*, (sur lequel j'ai bien mon opinion que je ne veux pas établir et discuter ici.)

Il suffit de dire que la France est tombée, comme on croit que la tour de Babel s'éroula par la suite de la confusion des langues. Car je parie qu'il y eût quelque maçon d'un génie semblable à Seyès, qui voulut la reprendre sous œuvre, et la fonder en pointe de pyramide.

La France, dis-je, s'est vue inondée de docteurs en ne

croyant plus à rien. On n'a plus parlé que d'opinion publique quand il n'y avoit plus un principe dans les têtes; que tout étoit renversé et l'autorité des lois et celle des dogmes même naturels; quand il ne régnait plus qu'une incrédulité inquiète, indéfinissable, qui ne pouvoit pas même se dire incrédule: car elle favorisoit chacune des rêveries qu'on lui présentait tour-à-tour: les Martinistes, Swédenborg, les Rosecroix, et Cagliostro qui insultoit Mesmer, et disoit, *il prétend avoir l'agent universel pour avoir l'argent universel.*

C'est dans cet épouvantable état de dissolution, de décadence et tout-à-la-fois de fureur et d'enfance, que la révolution a trouvé les esprits, quand elle est arrivée comme une tempête. Qu'on juge comme nous étions mûrs pour la liberté; pour la liberté! ce calcul sublime, le plus difficile que puissent faire les hommes. Il y a eu peu de calculs et beaucoup d'emportemens d'imagination successifs. Nous avons passé des mains de Mirabeau dans des mains plus scélérates et plus viles, qui nous ont tenaillés pendant une suite d'années; et quelques-unes voudroient nous ressaisir encore. Enfin, on a rougi de sa servitude. On a considéré les plaies de la France. Des médecins de l'opinion se sont présentés; ils se sont présentés par centaine, et tous, hors deux ou trois ignobles scélérats, étoient d'accord. Déjà on parloit de restauration, d'administration, de concorde. Mais le génie du mal s'est écrié que la guérison iroit trop vite, et quelques-uns des médecins ont réfléchi que leur petit profit alloit finir. Que deviendrez-vous, leur a-t-on dit, si vos journaux cessent, et ils cesseront inmanquablement dès que la discorde ne leur fournira plus d'aliment. Que ferez-vous?

Frère un tel, il faudra retourner au moutier.

Ce n'est point le compte de frère un tel; il a vu qu'il falloit changer de note: lui qui se piquoit de tancer vigoureusement les oppresseurs, se remet à les flatter.

B. V.

*La Politique chrétienne*, petit journal nouveau qui a déjà beaucoup de cours et qui le mérite, raconte le petit fait suivant:

« Ces jours derniers, à la tribune publique du conseil des cinq cents, avant l'ouverture de la séance, un jacobin prêchoit l'athéisme à ses voisins. Un paysan lui disoit: Quelle doctrine prêchez-vous là? Tout ça est bon à faire des coquins comme Cartouche et Robespierre. — Tu m'insultes, dit le jacobin. — Non, je n'insulte que vos méchantes raisons; et il se mit à en opposer de bonnes, que lui avoit dites M. le curé. Le dialogue étoit vif et dura près d'une demie-heure. Le jacobin se fâcha. Pas tant de bruit, dit l'homme des champs; vous avez beau crier, vous ne me ferez pas taire. Quand tout Paris seroit-là, je dirois ce que je dis. Sans religion, nous ne serons jamais heureux, et nous ne verrons que des crimes. Tenez, ils m'ont mis sur un âne à rebours, parce que je disois ça. J'ai ri au nez de ceux qui m'y ont mis et j'ai continué. — Tu as été sur l'âne? on devroit l'y remettre. — Mon ami, reprit le paysan, en frappant sur le genou du jacobin, l'âne est tout trouvé, je lui parle. »

Le jacobin n'y peut tenir davantage; il fuit, et on le hue. Les témoins qui l'ont raconté, en rioient encore, etc.

(1) On y souscrit, rue de Lille, près celle des Saints-Pères, chez M. Guyon, numéro 676.

## CONSEIL DES CINQ CENTS.

PRÉSIDENCE D'HENRI LARIVIÈRE.

*Séance du 10 messidor.*

Sur l'avis d'une commission dont Michau est l'organe, il est résolu que le canton de Montbeillard, ci-devant réuni au département du Mont-Terrible, sera désormais compris dans l'arrondissement de Porentrui.

Un message du directoire annonce que le citoyen Godin n'accepte point sa nomination à la place de commissaire de la trésorerie nationale.

Avant de procéder au remplacement du citoyen Godin, on propose de statuer sur la dénonciation dont les quatre commissaires actuels de la trésorerie ont été frappés.

Delville, Raüzet et Thibaudeau sont d'autant plus de cet avis, que les commissaires, ainsi que le ministre des finances, également inculpés dans l'affaire de la compagnie Dijon, viennent de publier leur mémoire justificatif. Ainsi, le conseil a sous les yeux tous les renseignements nécessaires pour déterminer son jugement.

Néanmoins sur la demande de Tarbé, le conseil ajourne cet objet au 14 et fixe à demain le remplacement du citoyen Godin.

Bernard-Lagrange soumet à la discussion un rapport portant, entre autres dispositions, 1<sup>o</sup>. les lois du 20 fructidor an 4 et 2 vendémiaire an 5, relatives aux fugitifs de Toulon, sont rapportées; 2<sup>o</sup>. les lois des 22 germinal et 22 prairial an 3 concernant les citoyens forcés de fuir après le 31 mai et 2 juin 1793, continueront d'être applicables aux Toulonnais; 3<sup>o</sup>. il ne sera donné aucune suite aux procédures commencées en exécution des lois du 20 fructidor et 2 vendémiaire.

Siméon appuie ce projet, qu'il ne croit pas susceptible d'ajournement. Il est instant de rendre justice aux malheureux Toulonnais opprimés par le régime décemviral; et Mailhe a très-bien développé dans la dernière session les motifs qui nécessitent l'adoption de la mesure présentée.

Savary et Guillemardet se plaignent de ce que, sous prétexte d'urgence, on surprend, disent-ils, à la religion du conseil, des résolutions impolitiques, que les anciens s'empressent de rejeter. (Murmures.) Si j'avois, ajoute Guillemardet, le talent d'improviser, je prouverois que le projet est inconstitutionnel. Les lois dont il propose le rapport, sont dans la classe de celles relatives aux émigrés. Or la constitution vous défend de toucher à ces lois. Je demande que le projet soit soumis aux trois lectures constitutionnelles.

Dumolard, pour concilier la juste impatience de Siméon, avec les craintes constitutionnelles de Guillemardet, propose l'impression et l'ajournement pur et simple au lendemain de la distribution.

Ce mezzo-terme réunit les suffrages.

Le conseil ajourne également un projet présenté par Bergevin, et tendant à faire restituer aux premiers propriétaires tous navires qui, après être tombés au pouvoir de l'ennemi, seroient repris par des Français.

La même mesure est encore arrêtée à l'égard d'un projet dans lequel Rouzet, organe des commissions des dépenses et des finances réunies, propose de supprimer, comme inutile, la commission des contributions directes de Paris, et d'attribuer

les fonctions de cette commission à l'administration centrale.

Gibert donne lecture de son projet sur les ordonnances des fournisseurs. Comme le rapporteur lui a fait subir diverses modifications, le conseil en ordonne l'impression. La discussion aura lieu vingt-quatre heures après la distribution.

Le même rapporteur soumet ensuite à la discussion son troisième projet, dont le but est d'admettre en paiement d'une partie des biens nationaux, des bons de trois quarts d'intérêt, et des inscriptions sur le grand livre, calculées sur le pied de vingt fois la rente.

Betz combat ce projet; il cite l'exemple de la Belgique, qui possède pour 600 millions de biens nationaux, grévés d'une dette de 400 millions. S'ils sont vendus en inscriptions, le trésor public ne recevra guères que 200 millions effectifs; il restera donc chargé d'une dette de 400 millions. Quelle large carrière ouverte aux agioteurs, aux compagnies financières, dont la fortune ne s'élève jamais que sur les débris de celle de l'Etat.

L'opinant dénonce à ce sujet, en passant, la compagnie Polie qui, par ses bénéfices énormes, est devenue propriétaire, dans la Belgique, d'une portion des domaines nationaux évaluée douze millions. L'opinant relève ensuite beaucoup d'autres vices dans le projet; il termine en demandant la question préalable, et la suspension de la vente des biens nationaux de la Belgique.

Le conseil arrête l'impression de ce discours, et remet à demain la suite de la discussion.

Il renvoie à la commission du culte, la pétition de cent dix communes, en faveur du rétablissement de *la religion catholique, apostolique et romaine*, ainsi que du rappel des ecclésiastiques déportés.

## CONSEIL DES ANCIENS.

PRÉSIDENCE DE BERNARD-SAINT-AFFRIQUE.

*Séance du 10 messidor.*

Tronchet fait un rapport sur la résolution du 6 messidor, à qui rend à Louis-François-Joseph Bourbon Conti, et à Louise-Marie-Adélaïde Penthèvre, veuve d'Orléans, la libre disposition de leurs biens, et l'exercice de leurs droits politiques. Le rapporteur invite le conseil à donner à l'Europe entière, en approuvant cette résolution, une preuve éclatante du désir ardent qu'il a de réparer les désordres du régime révolutionnaire, et de concourir, autant qu'il est en lui, à la pacification générale, objet de tous les vœux.

Le conseil entier se lève en signe d'adhésion. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Le conseil approuve également trois autres résolutions.

La première met à la disposition des commissaires de la comptabilité, pour les dépenses des six derniers mois de l'an 5, une somme de 281,144 livres.

La seconde accorde des primes pour la destruction des loups.

La troisième autorise les commissaires de la comptabilité nationale à déposer dans les greffs des juges de paix ou des tribunaux, les pièces arguées de faux.

Enfin le conseil rejette, comme renfermant des dispositions inexécutables, une résolution interprétative du cinquième arrêté pris à Nantes par les commissaires pacificateurs.